



ALTERNATIV DEMOKRATESCH  
REFORMPARTEI

Fernand ETGEN  
President vun der Deputéiertechamber  
19, um Krautmaart  
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 14. August 2019

Här President,

Esou wéi d'Chambersreglement et virgesäit, bieden ech Iech, dës parlamentaresch Fro un dei Hären Justizminister an Finanzminister weiderzeleeden.

“

Monsieur le Ministre de la Justice,

Monsieur le Ministre des Finances,

Lors de l'introduction de la "sàrl simplifiée" ou "à 1 EUR" j'avais rendu attentif au fait que si une société pouvait être créée en dehors de l'intervention d'un notaire ( et de tout autre professionnel soumis à contrôle) , il fallait impérativement qu'alors les responsables du "RESA- Recueil Electronique des Sociétés et Associations" fassent les vérifications imposées lors des actes notariés et connues sous la dénomination " KYC- know your client" , " KYT- know your transaction" et en général procédure "AML- anti-money-laundering" . Dans le cas contraire il y a risque de dérober ces procédures de tout sens.

L'arrestation du sieur Santo RUMBO, suivant les organes de presse un grand patron de la mafia calabrese, a permis de déceler que ce dernier est devenu gérant d'une sàrl " I BRONZI" par acte sous seing privé daté du 05 mars 2019 et déposé au RESA en date du 07 mars 2019.

- 1) Est-ce que les responsables du RESA ont procédé en date du 07 mars 2019 lors du dépôt de l'acte de société signé en dehors de l'intervention d'un notaire - ou d'un autre professionnel de la place financière soumis à contrôle- à une vérification sur l'identité du sieur Santo RUMBO ?
- 2) Ont-ils exigé la production d'une déclaration de " bénéficiaire économique" pour la société en question et la certification d'une copie du passport des intervenants , tel que celà est obligatoire pour tout acte notarié ?

- 3) Ont-ils vérifié par un des outils de vérification d'usage ( p.ex. "World-Check" ) si l'intéressé était " fiché" ?
- 4) Dans la négative, ne faut-il pas considérer que l'absence de "compliance" avec les règles KYC, KYT et AML d'usage par des autorités étatiques ou para-étatiques rendent ces dernières – et les agents concernés- pénalement responsable ?
- 5) Avez-vous l'intention de saisir le Procureur compétent de ces faits ?
- 6) Dans le même ordre d'idées : M.le Ministre des Finances sait-il que des sommes importantes sont souvent versées directement par des acteurs économiques à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ? Tel est par exemple le cas lors de l'enregistrement d'un compromis sans clauses suspensives.
- 7) Les receveurs sont-ils tenus à une quelconque procédure de vérification de l'origine des fonds perçus ?
- 8) Effectuent-ils le moindre acte de " compliance" dans le sens KYC,KYT ou AML ?
- 9) Dans la négative, quel est l'avis de la cellule d'évaluation du FATF-GAFI par rapport à ces lacunes, sachant que dans d'autres pays de l'UE les acteurs étatiques et para-étatiques sont soumis à exactement les mêmes obligations que les acteurs privés.

Mat déiwem Respekt

Roy Reding

Deputéiert

